



Job. Les condamnations, 12 ans après le pillage

Prison ferme et amendes.

P. 40

LA DEPECHE DU MIDI (JUIN)



Hier après midi devant le tribunal, les ex-salariés de Job ont à nouveau manifesté. Comme il y a douze ans, lors de la reprise de la société papetière. Photo DDM, Thierry Borras

Justice. Le tribunal a condamné hier les repreneurs de 1995 qui avaient pillé l'entreprise.

Job: 12 ans après

La date d'hier ne restera pas dans l'histoire sociale toulousaine, elle fait pourtant écho — douze ans après — à l'une des pages les plus retentissantes de ce passé: la vente en 1995 par le groupe de Vincent Bolloré de la société papetière Job à de mystérieux repreneurs qui, en quelques mois, ont pillé cette entreprise emblématique. C'était alors le début de la fin pour Job qui a fermé ses portes définitivement en 2001, après maintes manifestations et le déversement de tonnes de petits papiers blancs dans les rues de la Ville rose. Les ex-salariés, qui n'ont rien oublié, ont à nouveau manifesté hier après-midi devant le tribunal qui, lui, a condamné les repreneurs de l'époque. Yossef Malka, le PDG, et Patrick Feibelman, un consultant, ont écopé des peines les plus lourdes: quatre ans de prison dont trois avec sursis. Ils avaient purgé, respectivement,

quatre et cinq mois de détention provisoire. Avec un aménagement de peine vraisemblable, ils échappent a priori au retour en prison. En revanche, ils devront payer 1,6 Md'€. Le parquet avait requis quatre ans

Jean-Marcel Lavergne bientôt en prison

L'ancien administrateur judiciaire, Jean-Marcel Lavergne, condamné le 9 mai à quatre ans de prison ferme pour une série de détournements alors qu'il gérait des entreprises en difficulté, Job notamment, n'a pas fait appel de ce jugement. La peine devient donc définitive et exécutoire. Jean-Marcel Lavergne, 54 ans, qui doit en outre payer 600 000 € de dommages et intérêts, devrait donc prochainement être écroué.

dont deux ferme. L'homme d'affaires israélien au passé sulfureux, Samuel Flatto Sharon, qui était accusé d'avoir tout manigancé à distance, a bénéficié d'une relaxe, de même que l'ancien marchand de biens Gérard Burggraf. Douze ans après les faits, ce jugement a-t-il encore un sens? Il a laissé en tout cas les ex-salariés amers. Leur constitution de partie civile (leur statut de victimes) n'a pas été reconvenue. « Quand on sait que nous sommes à l'origine des poursuites, cela paraît comique, lâche Philippe Moitry, ex-délégué CGT. Il aura fallu douze ans pour condamner des sous-fifres! » Les Jobs ont toujours dénoncé un arrangement entre Bolloré et le repreneur allemand Schefeulen. Si M' Jacques Lévy fait appel pour Patrick Feibelman comme il l'envisageait hier, un second procès Job pourrait se tenir.

Jean-Noël Gros